

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-20



Département d'Indre et Loire
Commune de Candès Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 11
présents : 8
votants : 9

L'an **deux mil vingt deux**

Le, 7 Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Présents : MM Stéphan PINAUD, Claude TOMAS, Cécile GAUCHER, Pascal HUET,
Aurélié DELAPORTE, Mégane MONNEAU, Romane HUET, Véronique GAROUX,

Représentés : Joël RAVENEAU donne procuration à Claude THOMAS

Excusées : Francis KATCHATOUROFF, Eric BREILLACQ

Madame Cécile GAUCHER est nommée secrétaire de séance.

Objet : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DISTRIBUTEUR DE PAINS

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'un artisan boulanger installé à Cinais accepté d'installer un distributeur de pain sur la commune de Candès St Martin à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cet appareil sera installé sur la voie publique, il y a donc lieu d'instaurer une redevance pour occupation du domaine public. Monsieur le maire propose de fixer à 120 €/ an le montant de cette redevance.

Après avoir délibéré les membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de voter à mains levées :

- Oui : 9

Non : néant

Abstentions : néant

La Secrétaire de séance,
Cécile GAUCHER

Candès Saint-Martin,
le 11 juillet 2022
Pour Copie Conforme
Le Maire,
Stéphan PINAUD

